

Département de Lozère Mairie 10 Place de la Mairie Le Bruel 48230 ESCLANÈDES

²⁸ 04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19



mairie.esclanedes@wanadoo.fr





Budget « Eau - assainissement » **Compte Financier Unique 2024** note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE REGLEMENTAIRE	1
2	CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »	1
3	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 3.1 Généralités du CFU	2
4	3. SECTION D'EXPLOITATION	3
5	SECTION D'INVESTISSEMENT	5 5
6	LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET	7 8 8

1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »

Rappel historique:

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1er janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « eau et assainissement ».

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025



ID: 048-214800567-20250304-CFU 2024 02-BF

- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.
- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « eau et assainissement » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.
- Par délibération en date du 09/04/2018, une clé de répartition (en fonction du nombre de compteurs dans les communes) est votée pour la restitution de l'excédent d'investissement (subventions) et du déficit de fonctionnement (emprunts) :

Chanac: 58,73%; Cultures 7,09%; Esclanèdes 19,75%; Les Salelles 14,43%.

- Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune d'Esclanèdes exerce, seule, la compétence « eau et assainissement » et participe par convention financière au frais de personnel de la commune de Chanac.

Le Budget « Eau-assainissement » est un budget indépendant du Budget Principal de la commune et retrace les recettes et les dépenses dédiées aux activités spécifiques suivantes :

- la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- la collecte et le transport des eaux usées ;
- la gestion technique du réseau et des équipements ;
- la gestion des abonnements et la facturation des consommations/prestations.

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), pour lequel le budget annexe est obligatoire.

Le service des eaux d'Esclanèdes fonctionne en régie directe.

3 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

3.1 Généralités du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire ou le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le CFU suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, et se compose en 4 parties :

- 1. Informations générales et synthétiques
- 2. Exécution budgétaire
- 3. États financiers

Ainsi:

4. États annexés

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le CFU avant le vote du budget. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.



3.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique

Au cours de l'année 2023, la consommation d'eau potable par les habitants de la commune avait fortement diminuée, entrainant une baisse significative, par rapport à l'estimation, des recettes provenant de la vente d'eau. Le solde de la section d'exploitation était donc négatif en 2023.

Cette année, la consommation est légèrement repartie à la hausse (+10%). Compte tenue de la baisse des dépenses de l'exercice, le solde d'exécution cumulé est plus que satisfaisant, en absence d'investissement.

					Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	Α	89 765.11	100 499.56	190 264.67
Recettes	Recettes réalisée (1)	В	22 778.00	112 098.44	134 876.44
	Restes à réaliser	С	0.00	0.00	0.00
	Autorisation budgétaire totale	D	158 978.00	180 206.00	339 184.00
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	18 388.28	99 133.11	117 521.39
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entres les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	4 389.72	12 965.33	17 355.05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	69 212.89	79 706.44	148 919.33
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	73 602.61	92 671.77	166 274.38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	73 602.61	92 671.77	166 274.38

3.3 Comparatif des dépenses et recettes du CA 2023 et du CFU 2024

		CA 2023	CFU 2024	variation
Exploitation Dépenses		108 196.55	99 133.11	-8.38%
	Recettes	102 032.76	112 098.44	9.87%
	Résultat	-6 163.79	12 965.33	-310.35%
Investissement	Dépenses	19 185.87	18 388.28	-4.16%
	Recettes	22 437.23	22 778.00	1.52%
	Résultat	3 251.36	4 389.72	35.01%

4 3. SECTION D'EXPLOITATION

4.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

4.2 Présentation synthétique de la section d'exploitation 2024

Dépenses d'exploitation	CFU 2024
011 Charges à caractère général	14 378.30
012 Charges de personnel, frais assimilés	9 240.00
014 Atténuations de produits	10 450.00
65 Autres charges de gestion courante	40 706.45
66 Charges financières	1 580.36
67 Charges exceptionnelles	
022 Dépenses imprévues	
Dépenses réelles d'exploitation	76 355.11
023 Virement à la section Investissement	

Rec	ettes d'exploitation	CFU 2024
013	Atténuations de charges	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	102 648.54
73	Produits issus de la fiscalité	
74	Dotations et participation	
75	Autres produits de gestion courante	
Total	al des recettes de gestion courante	102 648.54
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	1.14
78	Reprises sur provisions et dépréciations	

Reçu en préfecture le 13/03/2025

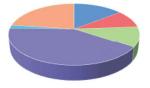
Publié le 13/03/2025

Levrauit

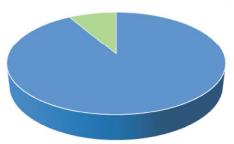
ID: 048-214800567-20250304-CFU 2024 02-BF

042 Opérations d'ordre	22 778.00
043 Opérations d'ordre intérieur de la	
section	
Dépenses d'ordre d'exploitation	22 778.00
Total des dépenses d'exploitation	99 133.11

Total des recettes réelles d'exploitation	102 649.68
042 Opérations d'ordre	9 448.76
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre d'exploitation	9 448.76
Total des recettes à orare à exploitation	3 440.70
Total de recettes d'exploitation de l'exercice	112 098.44



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel, frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 042 Opérations d'ordre



- 70 Ventes produits fabriqués, prestations
- 77 Produits exceptionnels
- 042 Opérations d'ordre

Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les charges à caractère général (électricité, fournitures diverses, redevances et autres taxes...);
- les charges de personnel, reversées au Budget Principal ;
- le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau ;
- les prestations de service reversées à la commune de Chanac.
- les intérêts des trois emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

organisme	objet	montant	durée
Caisse d'Epargne	Travaux assainissement	48 000	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)
Crédit Agricole	Investissement communautaire	5 300	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)
Crédit Agricole	Consolidation ligne trésorerie	68 260	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement à la vente de produits et prestations :

- la vente d'eau aux abonnés (abonnement et consommation) ;
- la part des redevances et autres taxes reversées à la commune.

Les tarifs de ventes n'ont pas changé depuis 2021.

Tarif 2024 pour les abonnés (extrait de la délibération n°DE2020 – 37 du 28/07/2020) :

TERMES FIXES ET CO	HT, en €	TVA, en %			
EAU	terme fixe (abonnement annuel)	79.00	5.5		
	terme fixe jardin et compteur de chantier (abonnement annuel)	27.00			
	consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1.73			
	consommation de 501 et plus (par m3)				
ASSAINISSEMENT terme fixe (abonnement annuel)		58.00	10.0		
	consommation (par m3)	0.91			

4.3 Évolution des dépenses et recettes d'exploitation de 2019 à 2024

Dépenses d'exploitation	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 Charges à caractère général	14 404.01	13 321.30	17 246.77	15 934.16	17 759.52	14 378.30
012 Charges de personnel, frais assimilés			6 000.00	7 200.00	8 500.00	9 240.00
014 Atténuations de produits	1 068.00	19 756.00	10 992.00	11 647.00	9 881.00	10 450.00
65 Autres charges de gestion courante	39 651.77	37 147.07	42 930.29	45 151.26	47 222.14	40 706.45



66 Charges financières	2 881.84	2 651.14	2 396.70	2 133.62	1 861.61	1 580.36
67 Charges exceptionnelles	1 354.28	306.32		0.00	649.08	
022 Dépenses imprévues						
Dépenses réelles d'exploitation	59 359.90	73 181.83	79 565.76	82 066.04	85 873.35	76 355.11
023 Virement à la section Investissement						
042 Opérations d'ordre	22 012.00	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00
043 Opérations d'ordre intérieur section						
Dépenses d'ordre d'exploitation	22 012.00	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00
Total des dépenses d'exploitation	81 371.90	94 770.83	101 337.76	104 388.04	108 196.55	99 133.11
évolution		16.47%	6.93%	3.01%	3.65%	-8.38%

Recettes d'exploitation	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
013 Atténuations de charges						
70 Ventes produits fabriqués, prestations	99 107.58	95 042.92	105 505.42	108 909.32	92 633.60	102 648.54
73 Produits issus de la fiscalité						
74 Dotations et participation	72.40	56.68				
75 Autres produits de gestion courante	228.12	37.50	68.04	278.41	64.43	
Total des recettes de gestion courante	99 408.10	95 137.10	105 573.46	109 187.73	92 698.03	102 648.54
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels		474.01	0.35			1.14
78 Reprises sur provisions et						
dépréciations						
Total des recettes réelles d'exploitation	99 408.10	95 611.11	105 573.81	109 187.73	92 698.03	102 649.68
042 Opérations d'ordre	9 024.66	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76
043 Opérations d'ordre intérieur section						
Total des recettes d'ordre d'exploitation	9 024.66	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76
Total des recettes d'exploitation	108 432.76	104 635.77	114 605.62	118 377.87	102 032.76	112 098.44
pour info : R 002 excéd exploit reporté N-1	21 686.74	48 747.60	58 612.54	71 880.40	85 870.23	79 706.44
évolution		-3.50%	9.53%	3.29%	-13.81%	9.87%

5 SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

5.2 Présentation synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CFU 2024
20 Immobilisations incorporelles (hors opérat°)	
21 Immobilisations corporelles (hors opération)	
22 Immobilisations en affectation (hors	
opération)	
23 Immobilisations en cours (hors opération)	
114 Opération d'équipement n°114	
115 Opération d'équipement n°115	
116 Opération d'équipement n°116	

Recettes d'investissement	CFU 2024
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20 Immobilisations incorporelles	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	

Reçu en préfecture le 13/03/2025

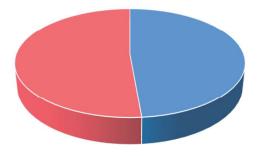
Publié le 13/03/2025



ID: 048-214800567-20250304-CFU_2024_02-BF

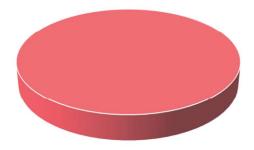
134 Opération d'équipement n°134	
135 Opération d'équipement n°135	
Total des dépenses d'équipement	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimiliées	8 939.52
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières	8 939.52
Total dépenses réelles	8 939.52
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 448.76
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	9 448.76
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	18 388.28
pour info : D 001 solde d'exécut° négatif de N-1	0.00

165 Dépôts et cautionnements reçus	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
Total des recettes financières	0.00
Total recettes réelles	0.00
021 Virement de la section d'exploitation	
040 Opérat° ordre transfert entre sections	22 778.00
Total des prélèvements provenant de l'exploit	22 778.00
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	22 778.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	22 778.00
pour info : R 001 solde d'execut° positif de N-1	69 212.89





• 040 Opérat° ordre transfert entre sections



• 040 Opérat° ordre transfert entre sections

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

N° 115 : Télégestion des réservoirs

N° 116: Assainissement La Rocherousse

N° 134 : Achat de matériel

N° 135 : Rénovation conduite AEP N° 136 : Zonage d'assainissement

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

5.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2019 à 2024

Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
20 Immo incorporelles (hors opération)						
21 Immo corporelles (hors opération)						
22 Immo en affectation (hors opération)						
23 Immo en cours (hors opération)						
114 Opération d'équipement n°114		500.00	6 674.21			
115 Opération d'équipement n°115		1 841.45	771.20	7 229.31	570.17	



116 Opération d'équipement n°116		ĺ				
134 Opération d'équipement n°134			300.00		622.70	
135 Opération d'équipement n°135						
Total des dépenses d'équipement	0.00	2 341.45	7 745.41	7 229.31	1 192.87	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimiliées	7 622.66	7 868.74	8 123.18	8 386.26	8 658.27	8 939.52
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières	7 622.66	7 868.74	8 123.18	8 386.26	8 658.27	8 939.52
Total dépenses réelles	7 622.66	10 210.19	15 868.59	15 615.57	9 851.14	8 939.52
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 024.66	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76
041 Opérations patrimoniales						
Total dépenses d'ordre	9 024.66	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	9 448.76
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	16 647.32	19 234.85	24 900.40	24 805.71	19 185.87	18 388.28
pour info: D 001 solde d'execut° négatif N-1						
évolution		15.54%	29.45%	-0.38%	-22.66%	-4.16%

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
13 Subventions d'investissement		214.36	4 750.00	1 445.86	114.03	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement	0.00	214.36	4 750.00	1 445.86	114.03	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves						
165 Dépôts et cautionnements reçus						
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total recettes réelles	0.00	214.36	4 750.00	1 445.86	114.03	0.00
021 Virement de la section d'exploitation						
040 Opérat° ordre transfert entre sections	22 012.00	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00
Total des prélèvements provenant de l'exploit	22 012.00	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00
041 Opérations patrimoniales						
Total dépenses d'ordre	22 012.00	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	22 778.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	22 012.00	21 803.36	26 522.00	23 767.86	22 437.23	22 778.00
pour info : R 001 solde d'execut° positif N-1	55 444.79	62 809.27	65 377.78	66 999.38	65 961.53	69 212.89
évolution		-0.95%	21.64%	-10.38%	-5.60%	1.52%

6 LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

6.1 Les principaux ratios

En 2024 la vente d'eau et les redevances d'assainissement ont permis de couvrir la totalité des dépenses de la section d'exploitation.

L'excédent pourra être consacré à la réalisation des travaux pour la modernisation des canalisations AEP défaillantes, notamment entre le pompage du bord du Lot et le réservoir de Marance.



6.2 La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »

6.2.1 L'état des emprunts

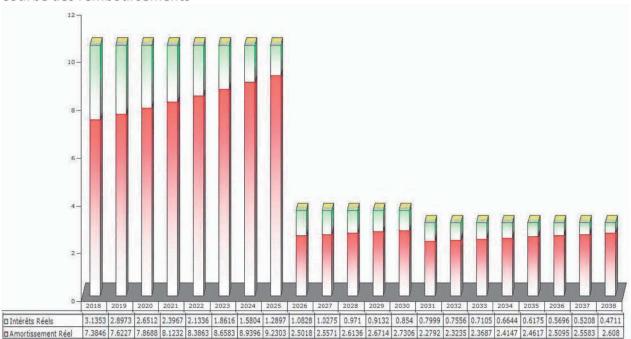
Au 1^{er} janvier 2018, lors de la reprise de la compétence « eau et assainissement » par la commune, les emprunts en cours pour ce service, contractés par la communauté de communes Pays de Chanac, ont été répartis entre les communes-membres selon une clé de répartition. La commune d'Esclanèdes a ainsi « hérité » d'une quote-part de trois emprunts :

organisme banque /	durée	pér	montant	montant	capital au	annuité 2024	
objet emprunt			origine	commune	31/12/2024	capital	intérêt
Caisse d'Epargne /	8 ans	Т	289 000	48 000	6 782.33	6 9	35.32
Travaux assainiss	(25/03/2018 - 25/11/2025)					6 544.34	390.98
Crédit Agricole /	13 ans	Т	195 000	5 300	2 731.71	505.44	
Investiss comm	(01/03/2018 - 01/12/2030)					403.37	102.07
Crédit Agricole /	29 ans	Т	350 000	68 260	55 089.39	3 079.12	
Consolid. ligne	(15/01/2018 - 15/10/2046)					1 991.81	1 087.31
TOTAL			834 000.00	121 560.00	64 603.43	10 519.88	
						8 939.52	1 580.36

6.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 10 520 €/an jusqu'à 2026, quand l'emprunt « travaux assainissement » de la Caisse d'Epargne s'arrêtera.

Courbe des remboursements



6.2.3 L'encours de dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 64 603.42€. Depuis 2018, il a diminué de 56 983.21 € (-47 %).

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025



ID: 048-214800567-20250304-CFU 2024 02-BF

Evolution de l'encours de la dette

